

## EXPERTS WILSON

Société par actions simplifiée au capital de 99 990 euros  
Siège social : 104 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS  
RCS PARIS B 421 298 522

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 26 AVRIL 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ,  
Le 26 Avril,  
à 18 heures,

Les actionnaires de la Société EXPERTS WILSON se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 104 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, sur convocation faite par la Présidence.

Monsieur Olivier LEPPERRE, préside la séance en sa qualité de représentant de DESTINATION 2039 A, Présidente de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Olivier LEPPERRE.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2525 actions.

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

### ORDRE DU JOUR

- vote de la décision de la réduction du capital social,
- pouvoir pour formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION : décision de réduction de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les motivations de l'opération de réduction de capital envisagée approuve les termes dudit rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la réduction de capital d'un montant de 22 176 € pour le porter de 99 990 € à 77 184 € par la suppression de 560 actions.

La réduction de capital sera effective après le délai d'opposition légale.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.***

B JLP

**DEUXIEME RESOLUTION : pouvoir formalités**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités partout où besoin sera.

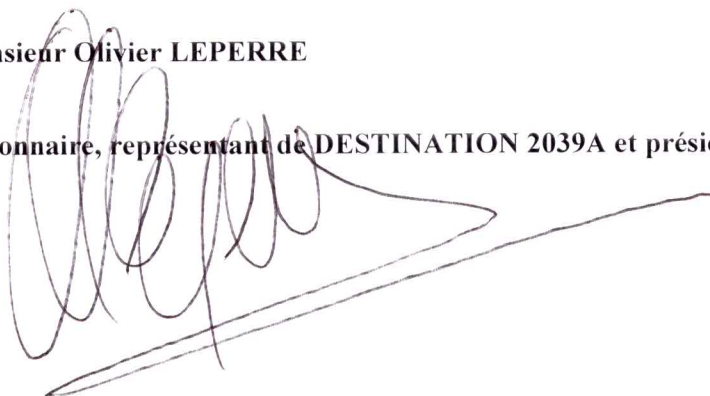
***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à majorité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par les associés.

**Monsieur Olivier LEPERRE**

**Actionnaire, représentant de DESTINATION 2039A et président de séance**



**Madame Juliette LEPERRE**

**Actionnaire**



**Monsieur Thomas DERON**

**Tiers administrateur de Monsieur Martin LEPERRE, actionnaire**

